

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 31 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt le 31 janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MASSAY, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique LEVEQUE, Maire de MASSAY.

Présents :

LEVEQUE Dominique – PESKINE Jacques - BEGIN Dominique - JOURDAN Hélène - MORIN Monique - CHIPAUX Louis - ROUX Philippe – TOUBOUL Didier - IGNAZZI Linda - LESTOURGIE Géraldine – QUIGNODON Valérie – DE MONTENAY Luc

Absents : néant

MORIN Michel donne pouvoir à CHIPAUX Louis
ALAPHILIPPE Stéphanie donne pouvoir à MORIN Monique
BOUGERET Jean-Louis donne pouvoir à PESKINE Jacques

Secrétaire de séance : DE MONTENAY Luc

Lecture du procès-verbal de la précédente réunion.

Le Conseil Municipal approuve.

Monsieur le maire demande si le conseil accepte d'ajouter le point 19 à l'ordre du jour :
Restauration de la façade sud de l'église – 2 offres retenues
Le Conseil Municipal approuve.

Monsieur le maire rappelle que les deux dossiers 1 à 6 vous ont été présentés par mail, selon votre accord, pour vote, compte tenu de l'urgence de décision pour ces dossiers.

Ils sont à nouveau soumis à votre vote pour plus de clarté.

Le Conseil Municipal approuve.

1. Suppression d'un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Le conseil municipal donne son accord :

- pour la suppression d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à compter du 16 décembre 2019.

2. Création d'un poste d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet

Monsieur le maire informe que suite au départ de Mme Véronique BENTS, secrétaire principale de la mairie (rédacteur principal 1^{ère} classe) qui a demandé sa mutation, une vacance de poste de poste a été établie avec le Centre de Gestion du Cher, transmise par arrêté à la Préfète et reçue le 14/10/19, sous le n° 201941 17524.

La candidature de Mme Elisabeth ROBERT a été retenue.

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Considérant la nécessité de créer l'emploi correspondant au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe.

Le conseil municipal donne son accord :

- pour la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 23 décembre 2019 pour exercer les fonctions de secrétaire principale.

- cet agent percevra une rémunération mensuelle calculée par rapport à l'indice brut 381 indice majoré 351 du grade de recrutement, les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

3. Centre de loisirs – dates d'ouverture du centre 2020

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le centre de loisirs ouvrira ses portes aux dates suivantes :

	Dates des vacances	Dates d'ouverture du CDL
Vacances Hiver	Après les cours – samedi 15/02/20 Reprise des cours – lundi 02/03/20	Du lundi 17 février 2020 Au vendredi 28 février 2020 Soit 2 semaines
Vacances Printemps	Après les cours – samedi 11/04/20 Reprise des cours – lundi 27/04/20	Du mardi 14 avril 2020 Au vendredi 24 avril 2020 Férié : lundi de Pâques : 13 avril Soit 2 semaines
Vacances Eté	Après les cours – samedi 04/07/20 Reprise des cours – mardi 01/09/20	Du lundi 6 juillet 2020 Au vendredi 31 juillet 2020 Soit 4 semaines
		<u>Camp d'ados</u> 1 semaine en juillet 2020 Soit 1 semaine
Vacances de Toussaint	Après les cours – samedi 17/10/20 Reprise des cours – lundi 02/11/20	Du lundi 19 octobre 2020 Au jeudi 30 octobre 2020 Soit 2 semaines
Vacances de Noël	Après les cours – samedi 19/12/20 Reprise des cours – lundi 04/01/21	Fermeture

Les enfants seront accueillis de 3 à 12 ans de 7h30 à 18h30.

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Le Conseil Municipal décide de fixer les dates d'ouverture du centre de loisirs selon le tableau ci-dessus pour l'année 2020.

4. Centre de loisirs – tarifs 2020

Monsieur le maire propose de maintenir les tarifs pour le centre de loisirs.

A noter que les montants de quotient familial sont modifiés pour s'aligner sur ceux reçus de la CAF, et être en conformité avec l'application faite par la communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

Montants 2019

	Année 2019	
	½ journée	Journée
QF < 329	1.90	2.60
329 < QF < 568	3.25	5.35
568 < QF < 1200	5.70	9.85
1200 < QF	6.80	12.45

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs du centre de loisirs selon le tableau ci-dessous.

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

	Année 2020	
	½ journée	Journée
QF < 401	1.90	2.60
401 < QF < 586	3.25	5.35
586 < QF < 1200	5.70	9.85
1200 < QF	6.80	12.45

Les quotients familiaux (QF) seront actualisés en début d'année 2020, suite à l'envoi du Règlement d'action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher. Cela ne modifie en rien les tarifs présentés.

5. Centre de loisirs – prix des sorties

Monsieur le maire propose que le prix des sorties 2020 du Centre de Loisirs pour les enfants s'établisse entre 5,00 € et 8,00 €. Cette variation tiendra compte du prix global de la sortie (transport + entrée).

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Le conseil municipal décide que la contribution des parents pour l'année 2020 pour les sorties du centre de loisirs s'établisse entre 5,00 € et 8,00 €. Cette variation tiendra compte du prix global de la sortie (transport + entrée).

6. Centre de Loisirs – encadrement et rémunération du personnel

Monsieur le maire explique que pour le bon fonctionnement du Centre de Loisirs, et comme chaque année, il convient de créer selon les séjours :

- 8 postes d'animateur diplômé
- 3 postes d'animateur stagiaire
- 3 postes d'animateur sans diplôme

La base juridique de ces contrats est « un accroissement saisonnier d'activités » (art. 3 alinéa 3 de la loi 26/01/84 modifié). Ces contractuels seront recrutés par période de vacances scolaires. Le recrutement pourra varier selon les séjours.

Propositions

- Animateur diplômé (taux H brut = 11,00€) soit 70,00 € journée - 35,00 € demi-journée
- Animateur stagiaire taux H brut = 10,37€) 66,00 € « » 33,00 € « »
- Animateur sans diplôme taux H brut = 8,96€) 57,00 € « » 28,50 € « »

Le Conseil Municipal décide :

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

- de créer selon les séjours les postes suivants :**
- 8 postes d'animateur diplômé
 - 3 postes d'animateur stagiaire
 - 3 postes d'animateur sans diplôme

La base juridique de ces contrats est « un accroissement saisonnier d'activités » (art. 3 alinéa 3 de la loi 26/01/84 modifié). Ces contractuels seront recrutés par période de vacances scolaires. Le recrutement pourra varier selon les séjours.

- De rémunérer les animateurs de la façon suivante :

Animateur diplômé	70,00 € la journée soit	35,00 € la demi-journée
Animateur stagiaire	66,00 € « »	33,00 € « »
Animateur sans diplôme	57,00 € « »	28,50 € « »

7. Devis pour la salle des Fêtes

Monsieur le maire explique que des travaux de réfection de bardage bois, de protection des menuiseries et de nettoyage haute pression sont nécessaires à la salle des fêtes.

Devis Didier LACOFRETTE pour un montant HT de : 5 523.16 €

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne son accord pour le devis LACOFRETTE n°1421-019 d'un montant de 5 523.16 € HT pour les travaux de réfection de bardage de la salle des fêtes.

8. Travaux d'éclairage public suite accident Avenue du Maréchal Foch

Pour	15
------	----

Monsieur le maire explique que suite à un accident, SDE18 nous informe que le coût global des travaux est évalué à 1 826.60 € HT, que la participation financière accordée par le Syndicat Département d'Energie calculée sur la base de 50% du montant HT pour la commune de Massay s'élève à 913.30 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne son accord pour le plan de financement proposer par SDE18 pour un montant de 913,30 € TTC.

9. Recrutement d'un contrat aidé « animation » de 28h pour l'école – centre de loisirs

Monsieur le maire explique que la commune peut bénéficier, par Pole Emploi de Vierzon, d'un contrat aidé « animation » de 28h pour une année. Ce contrat est recruté pour l'école (périscolaire et heures de cantine) et le centre de loisirs.

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Le conseil municipal, après avoir délibéré, donne son accord pour la signature d'un contrat aidé PEC-CAE d'une durée de 12 mois renouvelable à partir du 06/01/2020 pour 28h hebdomadaire pour effectuer l'encadrement des enfants à l'école et du centre de loisirs.

10. Aménagement d'un demi-échangeur n°8 sur la commune de Massay

Monsieur le maire explique que suite au courrier de la DREAL, il convient de s'engager à hauteur de : 96 250.00 € suivant tableau ci-dessous :

Coût global.....	160 000,00 €
Versement <2016.....	17 500,00 €
Versement 15/09/2019.....	46 250,00 €
Solde	96 250,00 €

Soit 46 250,00 € le 15/03/2020 et 50 000,00 € le 15/09/2020

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Le conseil municipal, après avoir délibéré, donne son accord Pour confirmer notre engagement à hauteur de 96 250 € en deux versements.

11. Eoliennes – avis sur la demande d'autorisation d'exploiter pour trois parcs éoliens sur les territoires des communes de Maray et Genouilly.

Pour	10
Contre	5
Abstention	0

*Contre : MORIN Michel, Stéphanie ALAPHILIPPE, IGNAZZI Linda, CHIPAUX Louis
QUIGNODON Valérie
Abstention : néant*

M. le maire informe que l'enquête publique concernant la demande d'autorisation d'exploiter pour trois parcs éoliens sur les territoires des communes de Maray (41) et Genouilly (18) a débuté le samedi 21 décembre 2019 et finira le mardi 04 février 2020. Ce dossier est présenté par la société ENERCON IPP France.

Une permanence est tenue par un commissaire enquêteur les :

- lundi 06 janvier 2020 matin à la mairie de Genouilly (49 rue du Bourg),
- samedi 11 janvier 2020 matin à la mairie de Maray (1 Place de la Mairie),
- mardi 21 janvier 2020 matin à la mairie de Genouilly (49 rue du Bourg),
- mardi 04 février 2020 après-midi (clôture de l'enquête) à la mairie de Maray.

Le conseil municipal doit donner son avis sur la demande d'autorisation entre le 21 décembre 2019 et le 04 février 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne un avis favorable

- - pour la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur les communes de Genouilly et Maray présentée par la Sté ENERCON IPP France.
- - et autoriser M. le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

12. Remboursement cautionnement de Mme Favière – régisseur

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Comme tous les ans, Monsieur le maire propose de prendre en charge le remboursement du cautionnement obligatoire pour la tenue des régies de Mme Sophie Favière (centre de loisirs, cantine/garderie, photocopies/fax). Ce montant s'élève à 15,00 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de rembourser la somme de 15,00 € à Sophie Favière correspondant au paiement du cautionnement

13. Devis ACCESS PRINT - Panneaux cartes postales –

Monsieur le maire propose que le montant du devis pour les 13 panneaux cartes postales soit pris en charge par la commune.

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide que le devis ACCESS PRINT pour un montant de 1 248.00 € TTC soit pris en charge par la Commune, le choix s'est porté sur la couleur « beige foncée et écriture noire ».

14. Parc locatif de 9 logements – Val de Berry – Augmentation annuelle

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Monsieur le maire propose une augmentation des loyers du parc locatif géré par l'OPH Val de Berry comme le stipule l'Article 7 du mandat de gestion « révision des loyers ». Cette augmentation représente 1.53%.

P o u Adresse	Loyer Max actualisé au 01/01/2020	Loyer m2 /SU	Loyer mensuel pratiqué au 01/03/2019	Nouveau montants
				2020
13^r, rue Gourdon	4,79008	4,853002	232,94 €	-----
13 ⁱ , bis rue Gourdon	4,79008	4,237307	186,44 €	189.29 €
13 ^e , ter rue Gourdon	4,79008	4,63202	324,24 €	329.20 €
1, rue des Forges	3,857746	3,540867	513,43 €	521.28 €
1A ^r , rue Pasteur	5,519882	4,932593	229,56 €	233.07 €
1B ^r , rue Pasteur	5,519882	4,932593	264,39 €	268.43 €
1C ^r , rue Pasteur	5,519882	4,932593	350,90 €	356.27 €
3, ^r ue Pasteur	5,628755	5,184471	247,30 €	251.08 €
3, Av. Marechal Foch	3,0327829	3,03885	414,53 €	-----

Les logements : 13 rue Gourdon et 3 Avenue du Maréchal Foch, les loyers pratiqués dépassent le loyer maximum de convention réactualisé au 1^{er} janvier 2020. Il ne sera donc pas possible de les augmenter pour l'année 2020.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'appliquer une révision des loyers conformément à la réglementation en vigueur et dans la limite de la variation annuelle du 2^{ème} trimestre 2019, soit un coefficient de 1.53%.

15. Devis APAVE/SOCOTEC/VERITAS pour mission de contrôle pour l'Atelier Communal.

Pour	15
------	----

Contre	0
Abstention	0

Dans le cadre du marché lancé pour l'atelier communal, le maire explique qu'une demande de devis concernant les contrôles obligatoires a été faite. Trois devis ont été adressés pour des montants respectifs de :

APAVE : 8 471.00 € TTC / SOCOTEC : 6 888.00 € TTC / VERITAS : 4 752.00 € TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de retenir le bureau de contrôle VERITAS pour un montant de 4 752.00 € TTC.

16. Devis FIC du Centre et Sarl ARTEC pour système d'alarme incendie et alarme PPMS de l'école primaire.

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Le maire explique qu'un système d'alarme incendie et alarme PPMS doivent être installés à l'école primaire. Deux devis ont été adressés pour des montants respectifs de :

FIC du Centre 6 150.00.00 € TTC et 1 783.20 € TTC / Sarl ARTEC : 9 886.03 € TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de retenir FIC du Centre pour un montant de : 7 933,20 € TTC.

17. Devis L.C Espaces Verts pour terrain d'honneur et d'entraînement au stade.

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Le maire explique qu'un devis pour la tonde des terrains d'honneur et d'entraînement pour le foot, est nécessaire, un seul devis:

L.C Espaces Verts : 9 881.0003 € TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de retenir L.C Espaces Verts pour un montant de : 9 981,00 € TTC.

18. Convention de partenariat avec le Département relatif à l'assistance technique Départementale pour l'Assainissement Collectif.

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Le maire explique décide qu'il convient de signer une convention de partenariat.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de signer cette convention.

19. Restauration de la façade sud de l'église

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Le maire explique que 2 offres ont été retenues :

Ets JACQUET pour 69 937,90 € HT et ART VITRAIL pour 37 026,00 € HT

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'accepter les deux offres pour les montants précisés ci-dessus.

19. Informations et questions diverses

a. Tenue du Bureau de vote du 15 et 22 mars prochain

Un tableau des présences a été établi

b. Madame BEGIN informe les conseillers que le changement de CDC implique une modification des « Matinées récréatives », de la halte-garderie itinérante « Kangouroule » et du Relais Assistante Maternelle.

Ces prestations assurées par l'ARPPE en Berry et payées par la CDC Cœur de Berry, seront désormais prises en charge par notre nouvelle CDC Vierzon Sologne Berry (VSB) avec « La saison de l'Oasis » comme prestataire pour les ateliers 0/3 ans et la crèche de Genouilly pour la halte-garderie (fixe) et le RAM. Le principe reste le même : un calendrier de passage dans les différentes communes, le 1^{er} atelier 0/3 ans à Massay le 03 mars prochain à la salle des fêtes.

Le secrétariat de mairie enverra la documentation aux assistantes maternelles de notre commune et la tiendra à disposition des familles intéressées par ces prestations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

LEVEQUE Dominique

PESKINE Jacques

BEGIN Dominique

JOURDAN Hélène

MORIN Monique

MORIN Michel

BOUGERET Jean-Louis

CHIPAUX Louis

IGNAZZI Linda

ROUX Philippe

TOUBOUL Didier

LESTOURGIE Géraldine

ALAPHILIPPE Stéphanie

QUIGNODON Valérie

DE MONTENAY Luc